



TARIFS OFFICIELS 2024

Prix journaliers. TVA incluse

SECTEUR CAMPING	1 18/05 - 14/06 15/09 - 31/10	2 15/06 - 30/06	3 01/07 - 07/07	4 08/07 - 21/07 02/09 - 14/09	5 22/07 - 03/08 25/08 - 01/09	6 04/08 - 24/08
ADULTE	€ 10.00	€ 13.00	€ 14.00	€ 16.00	€ 18.00	€ 20.00
ENFANT 3/9 ANS	€ 8.00	€ 11.00	€ 12.00	€ 14.00	€ 15.00	€ 18.00
ENFANT DE MOINS DE 3 ANS	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
EMPLACEMENT PRIX PAR JOUR PERSONNES EXCLUES	1 18/05 - 14/06 15/09 - 31/10	2 15/06 - 30/06	3 01/07 - 07/07	4 08/07 - 21/07 02/09 - 14/09	5 22/07 - 03/08 25/08 - 01/09	6 04/08 - 24/08
EMPLACEMENT PETITE TENTE CANADIENNE – IGLOO MAX 2 PLACES	€ 7.00	€ 10.00	€ 12.00	€ 14.00	€ 17.50	€ 19.00
EMPLACEMENT GRANDE TENTE* LES TENTES DE PLUS DE 2 PAX SONT CONSIDÉRÉES GRANDES TENTES	€ 10.00	€ 13.00	€ 14.00	€ 17.00	€ 20.00	€ 22.00
EMPLACEMENT CAMPING CAR / ROULOTTE	€ 11.00	€ 14.00	€ 15.00	€ 18.00	€ 21.00	€ 23.00
SERVICES EN PLUS	1 18/05 - 14/06 15/09 - 31/10	2 15/06 - 30/06	3 01/07 - 07/07	4 08/07 - 21/07 02/09 - 14/09	5 22/07 - 03/08 25/08 - 01/09	6 04/08 - 24/08
BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE	€ 6.00	€ 7.00	€ 8.00	€ 9.00	€ 10.00	€ 12.00
CHIEN	GRATUIT	GRATUIT	€ 4.00	€ 6.00	€ 9.00	€ 11.00
REMORQUE POUR EMBARCATION OU CHARIOT	GRATUIT	GRATUIT	€ 4.00	€ 6.00	€ 8.00	€ 10.00
WC PRIVÉ	€ 10.00	€ 12.00	€ 12.00	€ 15.00	€ 20.00	€ 20.00
VISITEURS admis seulement pendant la journée (de 08.00 heures à 22.00 heures)	€ 11.00	€ 15.00	€ 16.00	€ 18.00	€ 22.00	€ 25.00
2° AUTO DANS PARKING RÉSERVÉ	GRATUIT	GRATUIT	€ 5.00	€ 6.00	€ 9.00	€ 11.00

2° MOTO DANS PARKING RÉSERVÉ	GRATUIT	GRATUIT	€ 4.00	€ 5.00	€ 7.00	€ 9.00
PULLMAN / BUS	€ 40.00	€ 40.00	€ 40.00	€ 50.00	€ 60.00	€ 60.00

RÈGLEMENT EMPLACEMENTS

Le séjour au camping est calculé à partir de n'importe quelle heure du jour d'arrivée jusqu'au jour de départ à 10h00. L'éventuelle prolongation du séjour au-delà de cet horaire (10h00) entraînera le prélèvement d'une journée supplémentaire. *Le tarif "emplacement grande tente" sera débité à chaque fois qu'une tente de plus de 2 places sera installée, indépendamment du nombre réel d'occupants. Il n'est pas possible d'installer deux tentes sur le même emplacement. Chaque tente installée comporte le débit de l'emplacement occupé correspondant. Il n'est pas possible d'installer une ou plusieurs tentes sur l'emplacement Roulotte/Camping-car. Le tarif Camper et Roulotte comprend une véranda qui doit être reliée au véhicule. Les voitures et les motos ne sont pas comprises dans le tarif des camping-cars/caravanes. Les véhicules agencés pour y dormir sont considérés comme des Camper (voitures, tout-terrain, etc.). Chaque tente installée comporte le débit de l'emplacement occupé correspondant. Pendant certaines périodes de la saison (ex. 15 août), il est possible d'introduire un séjour minimum. Les groupes composés uniquement de personnes de moins de 18 ans ne sont pas acceptés. Service de plage disponible à partir de juillet en fonction du renouvellement de la concession annuelle. Laverie en libre-service avec lave-linge et sèche-linge payants. Service camping-car> décharge gratuite des déchets. Approvisionnement en eau douce payant.

SERVICES COMPRIS DANS LE TARIF

Service réception avec accueil 24 heures sur 24, service de gardiennage externe, une place de parking auto/moto (Toute place supplémentaire est payante. Voir tarifs du camping). Le camping dispose de deux groupes de toilettes, avec l'eau chaude gratuite pour l'hygiène personnelle.

Service piscine avec chaises-longues, 2 Jacuzzis, zone jeux pour les enfants, utilisation de la table de ping-pong et du court de tennis (avec son propre équipement).

Service de fitness actif en juillet et août avec une fréquence minimale garantie de 5 fois par semaine.

Service Mini Club (à partir de 3 ans) du 15.06 au 31.08 du lundi au samedi, avec une fréquence hebdomadaire variable basée sur la saison.

Soirées musicales du 15.06 au 10.09 avec une fréquence minimale garantie 3 fois par semaine en juin et septembre et 6 fois par semaine en juillet - août.

TAXE DE SÉJOUR OBLIGATOIRE AU SENS DE L'ART. 4 DÉCRET LÉGISLATIF 14/03/2011 N° 2

1,00 € La taxe de séjour, obligatoire pour un maximum de 7 nuits consécutives, est à régler au camping et est obligatoire pour tous les touristes. Il n'est pas soumis à des remises ou à des offres spéciales. La collecte, effectuée par le camping-village, doit être versée à la municipalité d'Alghero. Les mineurs de moins de 12 ans sont exonérés du paiement de la taxe de séjour.